



## paiement heure sup et droit CP compensateur

Par **USB62**, le **15/01/2010** à **12:39**

Bonjour ,

Voila mon probleme , j'ai signé un contrat ( base 39h ) en mars 2009 .

Depuis cette date , j'ai travaillé tous les jours( lundi au vendredi ) , y compris les jours ferié ( sauf 1 er mai et 15 aout ) , certain samedi (une dizaine ) . JE fais entre 45 et 50 par semaine . Mo, probleme est le suivant , mon employeur ne me paie pas mes heures sup ( ni mes h de nuit) et ne me donne aucune journées de recuperation .je ne pointe pas ma carte de pointage m'a été retiré au motif que je suis agent de maitrise !

Quels sont mes recours pour reclamer mes heures et mes journée de recup non attribué.

l' employeur est t-il tenu de tenir une comptabilité de mes heures.

que dois je faire , j' ai réclamé oralement aupres de mon superieur et j'ai reçu ensuite une lettre d'avertissement pour absence injustifié le 31/12 alors que l'ensemble du personnel était en repos car il n'y avait pas de production ce jour Là.

Merci de me conseiller

Par **sparte consulting**, le **19/01/2010** à **10:35**

BOnjour,

La premiere des choses a faire est de contester l'avertissement que vous avez écrit par réponse LRAR.

Ensuite pour ce qui est de vos heures supplémentaires, avez vous un quelconque moyen de prouver qu'au moins certaines semaines vous avez dépasser les 35h? sur la base de ces preuves, si elles sont assez nombreuses, il sera possible de présumer qu'en effet vous effectuez ces heures supplémentaires quasiment systématiquement.

Vous pourrez alors envoyer un autre RAR a votre employeur afin de lui réclamer le paiement de ces dernieres, essayez d'établir un décompte le plus précis possible.

Deuxième étape re LRAR avec mise en demeure

Troisième étape Prud'homme ... a voir si vous n'aurez pas interet alors de quitter l'entreprise

et aller au prud'home pour rupture du contrat abusive au tord de l'employeur.

...

Cdt